



2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

PROLONGATION DE L'ARRETE DU MAIRE N° 36/2025 PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,

VU la demande de prolongation de l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public de l'entreprise PETTOELLO en date du 25 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de travaux sur la façade de la pharmacie, l'entreprise PETTOELLO est autorisée à occuper le trottoir devant le bâtiment sis 23, rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts.

Article 2 : Les piétons emprunteront le trottoir du côté pair.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PETTOELLO de Hohwiller, qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité sur le chantier.

Article 4 : La présente autorisation est valable du vendredi 28 juin 2025 au jeudi 31 juillet 2025. En cas d'absence de travaux effectués dans ce délai, la présente autorisation sera caduque et une nouvelle demande devra être faite.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise PETTOELLO,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.